

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0009234

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 6472

Société : RAM

137592

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL HACHMI AMAL

Date de naissance : 12/09/1965

Adresse : lot. ouel Telb imm. 73 Apt 2 Rue 14 Ann  
el hachmi casa

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. Mohammed CHAFIQ**  
NEUROLOGUE  
Centre médical Sidi Othman  
3ème étage Place de la Préfecture  
Avenue 10 Mars, Sidi Othmane  
Casa - Tél : 05.22.37.41.63

Date de consultation : 15/11/22

Nom et prénom du malade : El Hachmi Amal

Age : .....  
Année : 17 NOV 2000

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : C. NINIA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 15/11/22

Signature de l'adhérent(e) : Amal

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/11				Dr. Mohammed CHAFIE NEUROLOGUE Centre médical Sidi Othman 3ème étage Place de la Préfecture Avenue 10 Mars, Sidi Othmane Casa - Tel: 05.22.37.41.63
22	INPE		200,00	

091039685

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ACHIR 101, Bd EL Qods Lot Mandarona Rue 14 Inara 1 Aïn el Haouch Casablanca Tel: 05 22 52 82 92	15-11-2022	359740

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

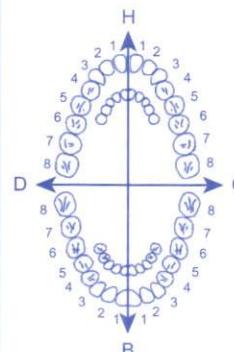
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

#### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		



#### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

78,00

PPV:34DH70  
PER:05/25  
LOT:L1922

PPV:34DH70  
PER:12/24  
LOT:K3776

PPV:34DH70  
PER:04/25  
LOT:L1671

L17 05/27 12  
PER 04/25

11 05/27 12  
PER 04/25  
L17 05/27 12  
68,70

PPV 68DH70  
PER 05/27  
LOT L1760

PPV:68DH70  
PER:03/27  
LOT:L1067

PPV 68DH70  
PER 05/27  
LOT L1760

PPV:68DH70  
PER:03/27  
LOT:L1067

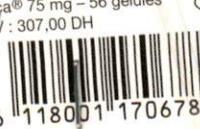
PPV 68DH70  
PER 05/27  
LOT L1760

PPV 68DH70  
PER 07/27  
LOT L2525

Lyrica® 75 mg - 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH



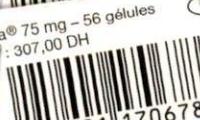
Lyrica® 75 mg - 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH



Lyrica® 75 mg - 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH



Lyrica® 75 mg - 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH



# الدكتور محمد شفيق

طبيب ملحق سايق بمستشفي ابن رشد

Lyrica® 75 mg - 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH

Lyrica® 75 mg - 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH



Lyrica® 75 mg - 56 gélules  
P.P.V : 307,00 DH



118001170678

MED CHAFIQ

CHD

système nerveux, du Muscle



► اختصاصي في أمراض الجهاز العصبي والعضلي والعمود الفقري

► مرض الصرع

► التخطيط الكهربائي للدماغ

► التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

399745 Casablanca, le : 18/11/22

الدار البيضاء في:

BLAETTINI Amed

307809.

Lyrica 75 S.V - 2 - 2 962

687809.

Tramadol Lin S.V 0 - 2 965

347802.

Dipre

S.V

1/11/2022

964

28/11

Benzodiazepine

S.V

1 - 0 - 1

Rom

PHARMACIE ACHIR  
شاتر  
101 Bd El Qods Lot Mandarona  
Rue 14 Ipara / Ainchour Casablanca  
Tél. : 05 22 52 82 53

Dr. Mohammed CHAFIQ  
NEUROLOGUE  
Centre médical Sidi Othman  
3ème étage Place de la Préfecture  
Avenue 10 Mars, Sidi Othmane  
Casa - Tél : 05.22.37.41.63

شارع 10 مارس، ساحة العمالة، الطابق الثالث المركز الطبي (أقرب مرجان ماركت) سيدى عثمان - البيضاء  
ABD, 10 Mars, Place de la préfecture, 3<sup>ème</sup> étage, Centre médical - SIDI OTHMAN - CASA  
INPF : 91039685 - Tél.: 05 22 37 41 63 ■ الهاتف: Mobile : 06 65 10 46 10 ■ المحمول: